



Nombre de conseillers
en exercice : 39

A l'ouverture de la séance
Nombre de présents : 31
Nombre de représentés : 05
Nombre de votants : 36

OBJET

Affaire n°2017-045

ZAC " LA VILLE EST PORT "

CESSION ET TRANSFERT
A LA COMMUNE DU MARCHÉ
D'ASSISTANCE
ENVIRONNEMENTALE
A MAITRISE D'OUVRAGE

NOTA / Le Maire certifie que :

- la convocation du Conseil Municipal a été faite le 25 avril 2017 et affichée le 25 avril 2017.

- le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le : 72 MAI 2017

LE MAIRE


OLIVIER HOARAU

Envoyé en préfecture le 12/05/2017
Reçu en préfecture le 12/05/2017
Affiché le 15/05/2017
ID : 974218740073-20170302-DEL70502_045-DE

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SÉANCE DU MARDI 2 MAI 2017

L'AN DEUX MILLE DIX-SEPT, le mardi deux mai, le Conseil municipal du Port s'est réuni à la Mairie, après convocation légale sous la présidence de M. Olivier Hoarau, Maire.

Secrétaire de séance : Mme Annick Le Toullec.

Étaient présents : M. Olivier Hoarau Maire, Mme Paulette Lacaptia 1^{ère} adjointe, Mme Dalila Mahé 2^{ème} adjointe, M. Bernard Robert 3^{ème} adjoint, Mme Jasmine Béton 4^{ème} adjointe, M. Fayzal Ahmed Vali 6^{ème} adjoint, Mme Annick Le Toullec 8^{ème} adjointe, M. Jean-Claude Maillot 9^{ème} adjoint, M. Armand Mouniata 10^{ème} adjoint, M. Sergio Erapa 11^{ème} adjoint, M. Faustin Galaor, M. Jean Paul Babef, Mme Sonia Bitaut, M. Jean-Bernard Gaillac, Mme Danila Bègue, M. Alain Iafar, M. Jean-Hubert M'Simbona, M. Wilfrid Cerveaux, Mme Dorisca Tiburce, Mme Karine Infante, M. Brandon Incana, Mme Bibi-Fatima Anli, Mme Anne-Laure Boyer, Mme Mikaëla Latra, Mme Sabine Le Toullec, M. Daniel Vassinot, M. Henry Hippolyte, M. Patrice Payet, Mme Firose Gador, M. Patrick Jardinot, Mme Valérie Auber.

Absents représentés : Mme Annie Mourgaye 5^{ème} adjointe (par M. Jean-Claude Maillot 9^{ème} adjoint), M. Ludovic Latra (par M. Jean-Paul Babef), Mme Brigitte Laurestant (par M. Jean-Hubert M'Simbona), Mme Karine Mounien (par Mme Paulette Lacaptia 1^{ère} adjointe), Mme Catherine Gossard (par M. Sergio Erapa 11^{ème} adjoint).

Arrivé (s) en cours de séance : M. Armand Mouniata à 17h04, Mme Sabine Le Toullec à 17h07, Mme Firose Gador à 17h07, Mme Anne-Laure Boyer à 17h08, Mme Bibi-Fatima Anli à 17h09, Mme Mikaëla Latra à 17h14.

Départ (s) en cours de séance : Néant.

Absent (s): Mme Cala M'Rhéhourri 7^{ème} adjointe, M. Hary Auber, Mme Mémouna Patel.

.....
.....

ZAC " LA VILLE EST PORT "

CESSION ET TRANSFERT A LA COMMUNE DU MARCHÉ D'ASSISTANCE ENVIRONNEMENTALE A MAÎTRISE D'OUVRAGE

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Urbanisme,

Vu la délibération n°2012-062 du 31 mai 2012 par laquelle le conseil municipal a approuvé le dossier de création de la ZAC « la ville est port » et créant la ZAC,

Vu la délibération du conseil municipal n°2013-082 en date du 27 juin 2013 désignant la SEDRE concessionnaire pour l'opération « la ville est port » dans le cadre d'une concession d'aménagement,

Vu le traité de concession et ses annexes rendus exécutoires en date du 23 septembre 2013 et notamment son article 26,

Vu la délibération n°2016-089 du 07 juin 2016 par laquelle le conseil municipal a approuvé la résiliation de la concession d'aménagement pour l'opération « la ville est port » ;

Vu l'avis favorable de la commission « Aménagement – Travaux – Environnement » en date du 20 avril 2017,

Vu le rapport présenté en séance du 2 mai 2017 relatif à la cession et au transfert à la commune du marché d'assistance environnementale à maîtrise d'ouvrage de la ZAC « la ville est port »,

Après avoir délibéré et à la majorité (2 abstentions : Mme Auber, M. Jardinot),

DÉCIDE

Article 1 : d'approuver la cession du marché d'assistance environnementale à maîtrise d'ouvrage pour l'opération « la ville est port », par la SEDRE à la commune du Port,

Article 2 : d'approuver le transfert de la maîtrise d'ouvrage de ce marché à la commune du Port,

Article 3 : d'approuver les termes de l'avenant n°1 au marché d'assistance environnementale à maîtrise d'ouvrage,

Article 4 : d'autoriser le Maire ou tout adjoint habilité à signer les documents afférents.

POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE



Olivier HOARAU